



## **Règlement de course ZE RACE 2019**

### **SUP, Pirogues, Surfskis, Prone Paddleboard**

#### **Article 1 : Présentation de ZE RACE 2019**

ZE RACE est une course longue distance en mer typée « Downwind » dont le concept a été créé et déposé par l'association « Watermen Karukera Club » (l'Organisateur) dont le siège social est au 31 Village Viva, Bas-du-Fort, 97190, Le Gosier, Guadeloupe.

ZE RACE est ouverte aux SUP, SUP Foil, Pirogues, Surfskis, Prone Paddleboard, kitefoils.

ZE RACE est une course reconnue par la Fédération Française de Surf, la Fédération Française de Canoë-Kayak et la Fédération Française de Voile.

La 9ème édition de ZE RACE aura lieu le samedi 26 janvier 2019 en Guadeloupe.

Site internet de ZE RACE : [www.zerace.fr](http://www.zerace.fr) et Facebook : [www.facebook.com/zecaribbeanrace](https://www.facebook.com/zecaribbeanrace)

Contact de l'organisation : 06 90 75 77 61 et [wkpresident@gmail.com](mailto:wkpresident@gmail.com)

## **Article 2 : Un Comité de Course a été spécialement constitué**

Responsable Organisation : Stéphane BODET : 06 90 75 77 61 (Président du Watermen Karukera Club)

Responsable Chronométrage : Fred LANET : 06 90 56 79 00 (Sport Timing Caraïbes)

Responsable Sécurité : Bernard Grave : 06 90 54 71 73

Commissaire Course : Morgad Griot : 07 67 83 73 60

Représentant SUP et Prone Paddleboard : Romuald MAMADOU : 07 67 57 72 52

Représentant Surf skis et Pirogues : Olivier TANTON : 06 90 72 58 57

## **Article 3 : Modalités d'inscriptions**

Inscriptions exclusivement sur internet sur le site [www.zerace.fr](http://www.zerace.fr)

Droits d'inscriptions :

- Compétiteur Solo : 230 € jusqu'au 15/12/2018 (puis 250 € du 16/12/2018 au 31/12/2018)
- Compétiteur en équipage : 210 € jusqu'au 15/12/2018 (puis 230 € du 16/12/2018 au 31/12/2018)
- Compétiteur en relais : 120 € jusqu'au 15/12/2018 (puis 140 € du 16/12/2018 au 31/12/2018)

**INFO : les RELAIS doivent trouver leur propre bateau de sécurité.**

**Pour les SOLOS et les ÉQUIPAGES, les bateaux de surveillance sont fournis par l'organisation.**

## **Article 4 : Catégories et classements**

Les podiums seront établis à la condition d'avoir minimum 3 personnes dans une même catégorie.

**STAND UP PADDLE** : taille de planche minimum : 12'6. Planches Unlimited autorisées.

Classements : SUP solo Homme 14' et moins. SUP solo Homme Unlimited. SUP solo Femme 14' et moins. SUP solo Femme Unlimited. Tandem. Relais de 2. Relais de 3.

**PIROGUES** : Classements Homme, Femme, OC1, OC2, V4, V6, relais de 2.

**SURFSKIS** : Classements Homme, Femme, SS1, SS2, relais de 2.

**PRONE PADDLEBOARD** : Classements Homme, Femme, solo, relais de 2.

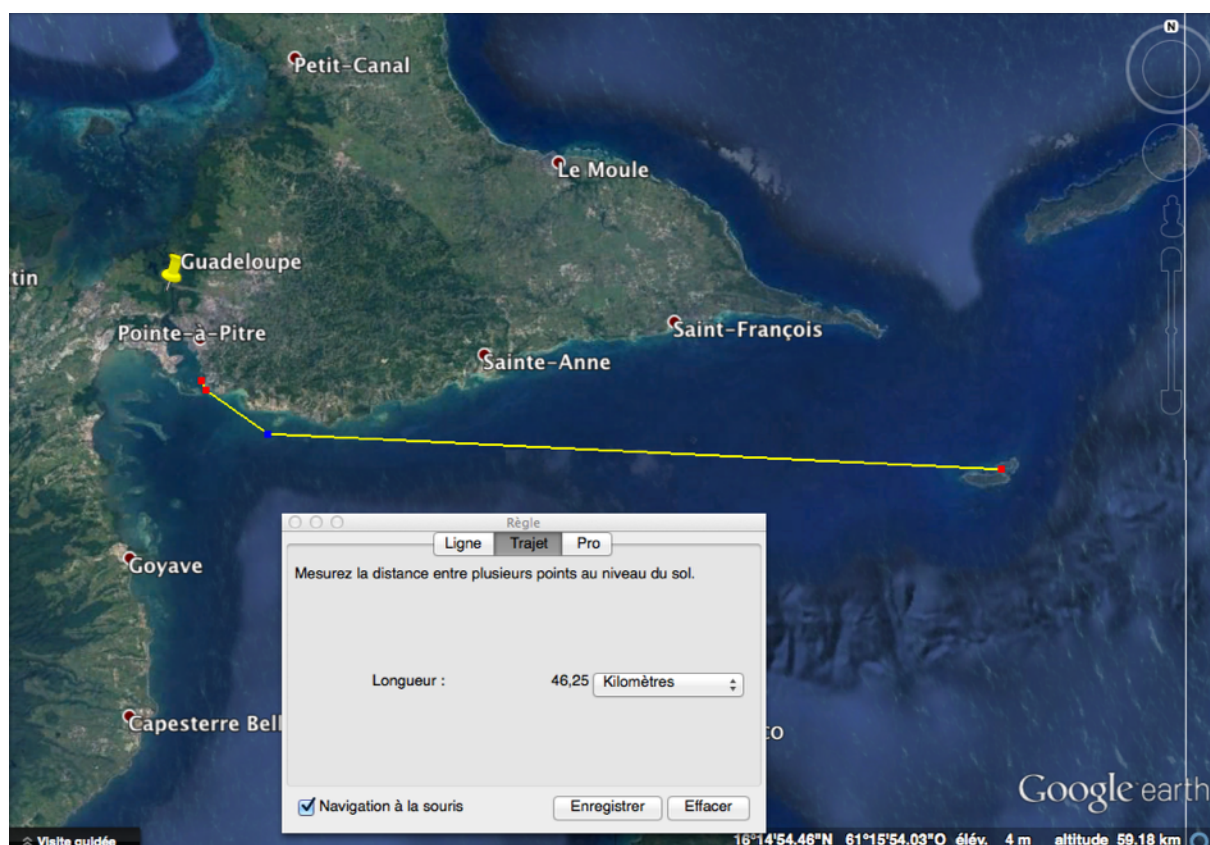
## **Article 5 : Parcours**

Le parcours a été défini par l'organisation et validé par le Comité de Course.

**Départ** : dans le lagon de la Réserve Naturelle de Petite-Terre, au sud est de St-François.

**Arrivée** : au Marina Tennis Club (au bout de la presqu'île de Bas du Fort), commune de Pointe-à-Pitre.

**Distance** : 47 km en ligne droite sur Google Earth, soit entre 47 à 50 km en fonction de la navigation. Afin de pouvoir s'adapter aux conditions météorologiques, le parcours pourra être modifié, rallongé ou raccourci par le Comité de Course à tout moment. Les 50 km de course offrent un parcours exceptionnel et parfaitement orienté avec la houle et les alizés.



## **Article 6 : Équipements obligatoires des compétiteurs**

- **Un gilet homologué (50N)** obligatoirement porté durant la totalité de la course. **Les gilets à cartouche de gaz sont interdits, sauf pour les prones paddleboard pour qui ils sont exceptionnellement autorisés.** L'absence de port du gilet constaté pendant la course expose le rider à une disqualification.
- **Un leash** obligatoirement accroché entre le compétiteur et sa planche durant la totalité de la course. À l'arrivée, le leash pourra être enlevé uniquement avant de sortir de l'eau. L'absence de port du leash constaté pendant la course expose le compétiteur à une disqualification.
- **Un moyen de communication** étanche (VHF ou téléphone portable chargé, dans une pochette étanche + de quoi s'essuyer les doigts pour utiliser un smartphone, un kleenex par exemple).

- **La balise GPS** fournie par l'organisateur. Cette balise devra être portée en permanence, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. La balise sera fixée obligatoirement sur le compétiteur ou sur son embarcation. **Elle devra être redonnée à l'organisation à l'arrivée pour valider le chrono.**
- **Le dossard** distribué par l'organisation. Il devra être porté et visible pendant toute la course sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et de le découper. Le dossard est offert à tous les compétiteurs.
- **L'autocollant numéroté** distribué par l'organisation. Il devra être collé de façon visible à l'avant et à droite de l'embarcation avant que celle-ci soit chargée sur le bateau pour aller à Petite Terre. Ils ne devront pas être modifiés (découpés, détourés, coloriés...).
- **Un feu à main.**
- **Les compétiteurs devront emporter avec eux leur ravitaillement** nécessaire pour pagayer au minimum cinq heures sans ravitaillement. À titre indicatif, prévoir, environ 750ml d'eau par heure de course. Un contrôle du ravitaillement embarqué sera effectué avant le départ.

### **Article 7 : Informations Ravitaillement**

Tous les compétiteurs **SOLOS et ÉQUIPAGES** s'engagent sur ZE RACE en **AUTO-SUFFISANCE en eau et nourriture**. Ils prendront le départ avec suffisamment de ravitaillement en eau et nourriture pour faire un effort physique en milieu tropical, d'au moins 5 heures non-stop **sans ravitaillement**.

**Il n'y aura pas de ravitaillement organisé pendant la course. (Sauf pour les Prone Paddleboard)**

Les **RELAIS** pourront se ravitailler à leur guise à bord de leur bateau de sécurité.

### **Article 8 : Informations équipes relais**

**Les compétiteurs relais doivent trouver leur propre bateau de sécurité.**

Les bateaux suiveurs, ne doivent en aucun cas favoriser ou gêner la progression des compétiteurs. Les bateaux devront obligatoirement se tenir à une distance raisonnable pour ne pas générer une vague favorable aux compétiteurs. Il est également interdit aux bateaux suiveurs de protéger le ou les compétiteurs des vagues et du vent. Lors des changements de relais, les relayeurs ne doivent pas s'accrocher à leur bateau. Les changements se font dans l'eau à une distance de sécurité de leur bateau suiveur.

Il est interdit de changer d'embarcation pendant la course (même en cas de casse). Une réparation de fortune est cependant autorisée.

En cas de fraude constatée, l'équipe pourra être disqualifiée.

Il est recommandé aux relayeurs de définir des signaux visuels entre eux et avec leur capitaine de bateau pour pouvoir communiquer à distance (ex : pagaie en l'air = demande d'assistance, etc...).

### **Article 9 : Position pour les SUP**

Pour les SUP, il est **OBLIGATOIRE** de **pagayer debout**. En cas de chute, il est admis jusqu'à **5 coups de pagaie consécutifs** en étant assis ou à genoux avant de reprendre la position debout.

### **Article 10 : En cas d'abandon**

Le compétiteur devra s'asseoir sur son embarcation, **contacter le responsable de sécurité le plus rapidement possible**. De même, en cas de problème d'ordre médical, il conviendra de prévenir au plus vite le responsable de sécurité qui décidera et coordonnera une éventuelle intervention des secours.

Un bateau de sécurité interviendra alors le plus rapidement possible auprès du compétiteur en difficulté. À l'approche du bateau de sécurité, le compétiteur devra se signaler clairement en levant sa pagaie en l'air et faire des mouvements de droite à gauche, et éventuellement utiliser son feu à main en cas de mauvaise visibilité.

### **Article 11 : Numéros d'urgence :**

Chaque compétiteur devra enregistrer les numéros suivants dans son téléphone :

- Responsable de la sécurité à terre : Bernard Grave: **06 90 54 71 73**
- Commissaire de course « pagaie » : Morgad Griot **07 67 83 73 60**
- En dernier recours le CROSSAG : **196**

### **Article 12 : Sécurité et services généraux**

Une flotte de bateaux, dont un bateau amiral composé d'un médecin avec tout le matériel de secours, encadrera le parcours afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Ce dispositif de sécurité sera assuré par des professionnels de la Mer, dont la SNSM, habitués de ZE RACE.

Les compétiteurs devront porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de course, compétiteur ou non.

En fonction de la situation, le Comité de Course examinera la possibilité d'apporter une compensation aux compétiteurs ayant perdu du temps en apportant de l'aide à une personne en difficulté. Le compétiteur pourra alors bénéficier d'un reclassement prenant en compte le temps perdu.

Un autre service médical composé d'une équipe de secouristes sera mis en place sur l'aire d'arrivée du Marina Tennis Club.

Un ravitaillement sera disponible sur le village d'arrivée du Marina Tennis Club.

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites pendant la course. Un contrôle antidopage pourra avoir lieu inopinément avant, pendant ou juste après la course.

### **Article 13 : Procédure de départ**

Il y aura 3 départs successifs espacés de 10 minutes. Les 3 départs auront lieu sur la langue de sable de la plage principale de Terre de Bas à Petite Terre. Les compétiteurs devront avoir l'eau au niveau des genoux au moment du départ.

Pour les Surfskis 2 places et les pirogues 2 places, les équipiers placés à l'avant pourront déjà être assis, tandis que ceux à l'arrière devront être debout à côté, avec l'eau au niveau des genoux.

### **Heures des 3 départs :**

- 9h50 : Tous les Prones Paddleboard
- 10h00 : Tous les Stand Up Paddle (solos, relais)
- 10h10 : Tous les Surfskis (solos, relais, équipages) + toutes les Pirogues OC1, OC2 (solos, relais, équipages)

Le Directeur de course pourra avancer ou retarder les départs en fonction des besoins lors du dernier briefing à Petite-Terre avant le départ.

### **Procédure de départ :**

Le Directeur donnera les ordres de départ suivant :

- À la voix : « Départ dans 1 minute ! »
- À la voix : « Riders prêts ? »
- Corne de brume : 1 coup long = DÉPART

### **Vue du départ à Petite Terre :**



### **Article 14 : Ligne d'arrivée**

L'arrivée de ZE RACE 2019 s'effectuera au niveau de la petite plage de sable blanc juste après la piscine et juste à côté des terrains de tennis du Marina Tennis Club (au bout de la presqu'île de Bas-du-Fort), sur la commune de Pointe-à-Pitre, de la manière suivante :

- passer au sud de l'îlet du Gosier.
- à l'approche du chenal de la Marina, rester au plus proche de la digue à droite, sans rentrer dans le chenal de navigation matérialisé par les bouées rouges et vertes du code maritime.
- passer dans la porte constituée de **2 grosses bouées** dans l'alignement de la piscine du Marina Tennis Club.
- le chronomètre s'arrête au passage du nez de l'embarcation entre les 2 bouées.

Le temps de course d'un compétiteur qui passerait la ligne sans sa pagaie sera annulé et remplacé par le temps enregistré lors de son deuxième passage (le compétiteur devra repartir chercher sa pagaie à l'endroit où il l'avait abandonnée et repasser la ligne avec sa pagaie à la main pour pouvoir être classé).

### **Vue de l'arrivée au Marina Tennis Club :**



### **Article 15 : Droit à l'image**

Par sa participation à ZE RACE, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désigné à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ZE RACE en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de ZE RACE et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 16 : Annulation / Modification de la part de l'Organisateur**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant notamment en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la course ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans l'hypothèse d'une annulation, un remboursement des droits d'inscription, pourra être effectué en fonction de la situation.

### **Article 17 : Annulation de la part d'un participant**

Après inscription et en cas d'annulation d'un participant, les modalités de remboursement de la part de l'Organisateur sont les suivantes :

- 100 % avant le 30/11/2018.
- 50 % entre le 01/12/2018 et le 31/12/2018.
- Aucun remboursement à partir du 01/01/2019

### **Article 19 : Assurances**

L'Organisateur, le « Watermen Karukera Club » bénéficie de la double assurance en Responsabilité Civile avec la FFS et la FFCK, plus une assurance spéciale Organisateur chez l'assureur Allianz.

### **Article 19 : Respect de l'environnement**

**À Petite Terre**, il est FORMELLEMENT INTERDIT de jeter des déchets de toutes natures. Les déchets verts (peau de banane, trognon de pomme...) et les déchets plastiques devront être jetés dans les poubelles mises en place par l'organisation.

**En mer**, pendant la course. Il est FORMELLEMENT INTERDIT de jeter des déchets plastiques. Gardez-les avec vous et jetez-les à l'arrivée dans les poubelles.



La Guadeloupe est belle, respectons-la. En cas de fraude constatée, le fautif pourra être disqualifié.

**Article 20 : Engagement**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.